

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1983)

Heft: 4: Planning familial

Rubrik: Quelques activités passées...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si cette demande ne correspond pas à un véritable besoin au sein de cette association, elle n'obtiendra vraisemblablement jamais de réponse. Le CDL, par contre, peut, en recensant d'identiques souhaits dans diverses associations, révéler l'importance de cette requête et y apporter remède.

Face à l'extérieur enfin le CDL représentera les associations, les consultera et diffusera leurs opinions et options. Cette représentation se fera aussi bien auprès du BCF que des autres services cantonaux, auprès des autres centres de liaison, éventuellement aussi, auprès des organisations suisses et même internationales, par affiliation.

Le BCF et le CDL

C'est main dans la main qu'ils doivent travailler ! Leur but commun étant l'amélioration de la condition féminine, ils sont complémentaires.

Le BCF est un service qui fut créé pour les femmes, qui a pour mission de porter leurs désirs et de répondre à leurs demandes. Mais le BCF, jamais, ne remplacera l'action des femmes. Si ce service a un bon nombre de moyens, il ne les a pas tous.

Aussi le CDL sera l'interlocuteur privilégié du BCF, il lui permettra de mieux recueillir la voix des femmes. Il pourra, de par le vécu des femmes des différentes associations, révéler des problèmes qu'on ne perçoit pas toujours en étant dans un service administratif. Il améliorera la concertation et la diffusion de l'information.

De son côté le BCF recevra les revendications féminines, les dirigera dans les services concernés, suivra leur étude ou les traitera directement, ayant préparé les réponses institutionnelles. Le BCF prendra donc toujours le relais de l'action en utilisant ses trois moyens qui sont la législation, l'administration et l'information.

Entre le BCF et le CDL s'instaurera une collaboration fructueuse qui fera vraiment, de l'amélioration de la condition féminine, l'affaire des Jurassiennes et des Jurassiens.

BCF

Quelques activités passées...

11 JANVIER

Les résultats de l'enquête sur le planning familial dans le Jura furent présentés au public. Une quarantaine de personnes assistèrent à cette soirée. C'est Madeline Gentil, membre de la commission du BCF qui animait la séance. En introduction, Marie-Josèphe Lachat mentionna les différentes étapes qui amenèrent le BCF à réaliser cette enquête et à la faire en collaboration avec Renata Ziviani. Elle expliqua également comment s'était effectué le choix de l'échantillon de 3'000 personnes et le tirage au sort fait par ordinateur. Renata Ziviani, ensuite, donna connaissance des résultats de l'enquête, abordant plus particulièrement :

- les attitudes des enquêtés concernant les centres de planning;
- le degré de leur information, sur l'existence et les activités des centres;
- le degré de satisfaction qu'ils exprimaient par rapport à la situation actuelle;
- les suggestions qu'ils faisaient quant aux heures d'ouverture, aux lieux d'implantation, aux prestations, au personnel et à l'animation.

Ce fut particulièrement réjouissant de constater que les personnes présentes le 11 janvier confirmaient les conclusions du rapport d'enquête, que le BCF doit s'attacher à faire réaliser. (Voir également dossier pp 2 - 6).

13 JANVIER - 22 FÉVRIER

C'est un avant-projet de statuts du Centre de liaison des associations féminines jurassiennes qui fut présenté aux associations le 13 janvier. Quelques modifications ont été demandées concernant principalement les conditions d'admission des associations-membres et le nombre de suffrages octroyés aux associations.

Le programme général d'activités fut accepté et salué comme étant très révélateur des possibilités du Centre de liaison.

Après cette séance, le groupe de travail rédigea un nouveau projet proposant deux variantes s'agissant du droit de vote. Et le 22 février 1983, eut lieu la séance constitutive du Centre de liaison. L'assemblée rejeta la solution du suffrage identique pour chaque association et opta pour un droit de vote progressif selon la taille des associations.

La première assemblée générale aura lieu le 14 juin 1983.

L'ordre du jour comptera entre autres, l'élection du comité et de la présidente ainsi que la fixation des cotisations.

(Voir également dossier pp 7 - 9).

24 FÉVRIER

Invitée par la Société jurassienne d'Emulation, section de Lausanne, Marie-Josèphe Lachat a présenté le BCF, ses activités et ses projets.

5 MARS

Pour la première fois, le BCF a organisé ses Assises, afin de recueillir l'avis des personnes intéressées à ses activités et pouvoir ainsi leur soumettre son programme d'actions pour la législature 1983-1986.

Le prochain numéro d'Inform'elles sera entièrement consacré à cet évènement et à l'exposition qui lui a fait suite : "l'Egalité, du Rêve à la Réalité".

16 MARS

"Reste-t-il encore quelque chose à faire pour l'égalité entre femmes et hommes ?" C'est à cette question que Marie-Josèphe Lachat s'est attachée à répondre lors d'une conférence organisée par l'Association neuchâteloise pour les droits de la femme.

18 MARS

Créer ou favoriser la création d'une association est aussi une tâche du BCF pour autant que les buts de l'association correspondent au travail assigné au BCF par la Constitution... et pour autant que l'appui du BCF soit demandé. C'est ainsi que Madame Fr. König de Bâle et Madame Cl. Meylan de Lausanne ont présenté l'Association des Femmes de Carrières libérales durant une soirée d'information organisée par le BCF. Mieux connue sous le sigle BPW, Business and Professional Women, cette association compte une vingtaine de clubs en Suisse. Cette séance devrait donner le coup d'envoi à la création d'un Club jurassien.

Les buts du Club de Lausanne peuvent être cités pour dépeindre les projets d'une telle association sur le plan local. Ils sont notamment :

- Améliorer la formation professionnelle et sociale de ses membres;
- favoriser l'accession d'un nombre croissant de femmes à des postes dirigeants, privés ou publics, nationaux ou internationaux;
- étudier la condition de la femme qui a une activité économique indépendante de son foyer;
- réunir dans une ambiance amicale des femmes exerçant ou ayant exercé une profession libérale, commerciale ou industrielle.

Quant à l'association suisse, elle a pour but de créer des liens entre les Clubs locaux, de favoriser la promotion des femmes de carrières libérales et commerciales dans le domaine professionnel, culturel et civique. Elle assure en plus la liaison avec la Fédération internationale.

Les femmes intéressées aux buts et activités du BPW peuvent y adhérer si elles occupent un poste à responsabilité dans leur profession, ou si elles exercent une profession libérale, scientifique, technique, artistique ou assimilée. Celles qui momentanément n'exercent pas d'activité professionnelle sont également admises, pour autant qu'elles ne constituent pas plus du 25 % de l'effectif global du Club.

Après cette séance d'information, un sondage sera effectué auprès de la trentaine de personnes qui se sont déjà déclarées intéressées par la création d'un Club jurassien, afin de tester si un tel projet répond à un réel besoin et éventuellement de créer un groupe de travail.

Si le BPW vous intéresse, vous aussi, avertissez-nous !

Celle-ci s'est poursuivie par une campagne d'information dans la presse, suite à une rencontre avec le Club de la presse.

Le troisième volet consiste en une série de rencontres avec les diverses parties concernées, soit les apprenties, les associations professionnelles, les associations de parents d'élèves et les enseignant(e)s.

Enfin, une brochure destinée aux jeunes filles sera éditée et distribuée dans les écoles.

Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu :

AVEC LES APPRENTIES

Ayant constaté qu'un certain nombre de jeunes filles ont opté pour une profession traditionnellement choisie par les garçons, le BCF les a invitées afin de discuter les divers problèmes qui peuvent surgir lors d'un tel apprentissage.

Seules trois apprenties ont répondu à cette invitation pour le district de Delémont et... aucune pour celui de Porrentruy.

Cette rencontre nous a permis de faire connaissance avec des filles plein d'enthousiasme pour le métier choisi, soit une cordonnière, une dessinatrice en génie civil et une boulangère-pâtissière.

Les premières difficultés rencontrées sont celles de convaincre leur entourage (parents, conseiller en orientation professionnelle, enseignant(e)s, ami(e)s, etc.) de leur choix professionnel. Ensuite il s'agit de trouver un maître d'apprentissage. Une fois ces obstacles surmontés, les apprenties sont bien acceptées aussi bien sur leur lieu de travail qu'à l'école, où elles sont naturellement en minorité.

Ces jeunes filles sont heureuses de leur choix professionnel, elles n'en feraient pas d'autres.

...et futures

Toujours notre priorité : la formation professionnelle

La campagne d'information sur la formation professionnelle des jeunes filles lancée par le BCF vise deux objectifs :

- favoriser la formation professionnelle des jeunes filles
- favoriser la diversification de leur choix professionnel.

Le dossier consacré à ce thème dans le dernier numéro d'Inform'elles représentait le premier volet de cette action.